



Mazan, le 10 Août 2020

Madame, Monsieur,

L'association FRUIVENTOUX organise :

Le dimanche **13 Septembre 2020** la 1<sup>ère</sup> « **Fête du Raisin AOP Muscat du Ventoux** » à Mazan (10 km de Carpentras).

Nous serions très honorés par votre participation. De nombreuses animations seront au programme toute la journée.

Pour une meilleure organisation, nous vous prions de bien vouloir compléter le coupon réponse et de nous le retourner accompagné **impérativement** du règlement (chèque à l'ordre de « FRUIVENTOUX ») au **plus tard le 20.08.2020** à l'adresse suivante :

**FRUIVENTOUX**  
**8, Route de Blauvac**  
**84380 MAZAN**  
**Tel : 04.90.69.77.41**  
**@ : [fruiventoux1@orange.fr](mailto:fruiventoux1@orange.fr)**

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Madame Monsieur, en l'assurance de notre sincère sympathie.

Le président : René REYNARD

**Règlement Intérieur de la Fête :**

- La fête ouvrira ses portes à partir de **9h** et ce jusqu'à **18h**

L'autorisation d'installation est subordonnée à l'exécution par les exposants des conditions suivantes :

- Les exposants absents ou non représentés à **7h30** jour de la distribution des places perdront le bénéfice de leur réservation
- La présentation des divers stands devra être terminée à **9h**
- En aucun cas les exposants ne seront autorisés à démonter leur stand **avant 18h**
- Les participants déclarent renoncer à tous recours contre les organisateurs et les responsables, en cas de vol, détérioration, dommage matériels causés à leur préjudice à l'occasion et pendant le séjour des matériels, marchandises et objets divers sur les lieux de la foire.
- Aucun véhicule ne devra rester sur place après déchargement du matériel à exposer hormis les véhicules frigorifiques
- Aucun remboursement total ou partiel ne pourra intervenir pour absence de l'exposant.
- Les exposants renoncent expressément, du fait de leur admission à tous les recours contre les organisateurs, pour quelque dommage que ce soit et quelle qu'en soit la cause.

**Toute infraction au présent règlement pourra entraîner l'expulsion immédiate.**

**L'admission de l'exposant ne sera définitive qu'à la condition suivante :**

- Paiement des frais de participation en totalité :  
Le prix de l'emplacement est de 20 € jusqu'à 3m et 5 € par mètre supplémentaire.

Ce règlement devra être retourné, daté et signé suivi de la mention « lu et approuvé » et accompagné **impérativement** du chèque d'inscription au plus tard le **20.08.2020**, il sera encaissé après la foire.

⇒ Pour notre information, merci de nous indiquer :

Besoin en électricité	
Dénomination sociale	
Activité	
Longueur d'étalage souhaitée	
Adresse - Téléphone - Mail (en majuscules)	

Signature :